



## Acces aux photos garde a vue

Par **SsEB\_old**, le **20/11/2007** à **21:59**

bonjour a vous

ayant ete au mois de novembre 2006 place 48h en garde a vue au comissariat du 13ieme a paris pour "violence volontaire sur agent de la force publique et rebellion" suite a la manifestaton des saperus pompiers a paris , j'ai, comme il me semble tout le monde, eu droit a passer devant l'appareil photo ainsi qu'au relevé d'empreintes et adn..

Savez vous s'il y a possibilité de récupérer ou du moins avoir un double des photos prises lors de la GaV et si oui quelles sont les demarches pour cela ?

Vous remerciant d'avance...

Par **Jurigaby**, le **20/11/2007** à **22:11**

Bonjour.

Non, vous ne pouvez pas..

Ce sont des pièces dont vous ne pouvez pas obtenir copie ni consultation.

Par **SsEB\_old**, le **20/11/2007** à **22:26**

merci de votre reponse ... si rapide  
même la cnil ne peux rien pour cela ???